conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de dernière parution: -Date de révision: Numéro de la FDS:

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

SECTION 1. IDENTIFICATION

Nom du produit SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C

350 Tundra Frost

Code du produit 00000000050696118 00000000050696118

Autres moyens d'identifica-

tion

Donnée non disponible

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Nom du fournisseur Sika MBCC Canada, Inc.

Adresse **601 DELMAR AVE**

Pointe-Claire QC H9R 4A9

Numéro d'appel d'urgence ChemTel: +1-813-248-0585;

Utilisation recommandée du produit et restrictions d'utilisation

Utilisation recommandée Revêtement imperméable

Restrictions d'utilisation Réservé aux utilisateurs industriels et professionnels.

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Classement SGH en conformité avec les règlements sur les produits dangereux

Sensibilisation cutanée Catégorie 1

Cancérogénicité (Inhalation) Catégorie 1A

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Inhalation)

Catégorie 1 (Poumons)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposi-

tion répétée (Inhalation)

Catégorie 2 (Reins, Système immunitaire)

Danger à court terme (aigu) pour le milieu aquatique

Catégorie 3

Danger à long terme (chronique) pour le milieu aqua-

Catégorie 3

tique

Éléments d'étiquetage SGH

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version 1.0

Date de révision: 07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

Pictogrammes de danger





Mention d'avertissement

Danger

Mentions de danger

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

H350 Peut provoquer le cancer par inhalation.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

H402 Nocif pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Conseils de prudence

Prévention:

P201 Se procurer les instructions spéciales avant utilisation. P202 Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

P260 Ne pas respirer les brouillards ou les vapeurs.

P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.

P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. P272 Les vêtements de travail contaminés ne doivent pas sortir du lieu de travail.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P280 Porter des gants de protection/ des vêtements de protection/ un équipement de protection des yeux/ du visage.

Intervention:

P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau et au savon.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: consulter un médecin.

P333 + P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.

P363 Laver les vêtements contaminés avant réutilisation.

Stockage:

P405 Garder sous clef.

Elimination:

P501 Éliminer le contenu/ récipient dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Autres dangers

Aucun(e) à notre connaissance.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

SECTION 3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique : Solution aqueuse

Composants

Nom Chimique	Nom com- mun/Synonyme	NoCAS	Concentration (% w/w)
dioxyde de titane	Pigment Blanc 6	13463-67-7	>= 10 - < 20
dioxyde de silicium	Dioxyde de silicium	7631-86-9	>= 1 - < 5
quartz (SiO2)	silice cristalline	14808-60-7	>= 1 - < 5
cristobalite	Cristobalite	14464-46-1	>= 1 - < 5
1,3,5-trishydroxyéthyl- hexahydrotriazine	2,2',2"- (Hexahydro- 1,3,5-triazine- 1,3,5- triyl)triéthanol	4719-04-4	>= 0.1 - < 1
diuron	Diuron	330-54-1	< 0.1
carbendazine	Carbendazine	10605-21-7	< 0.1
3-iodo-2-propynyl bu- tylcarbamate	Butylcarbamate de 3-iodo-2- propynyle	55406-53-6	< 0.1
5-chloro-2-méthyl-2H- isothiazol-3-one	5-Chloro-2- méthyl-2H- isothiazol-3-one	26172-55-4	< 0.1

La concentration réelle est retenue en tant que secret industriel

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Les secouristes doivent veiller à leur propre protection.

Retirer immédiatement les vêtements souillés.

En cas d'inhalation : En cas de malaise après inhalation de vapeurs/aérosols : Air

frais, secours médical.

En cas de contact avec la

peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abon-

damment avec de l'eau et du savon. En aucun cas n'utiliser de solvant. En cas d'irritation, consulter un médecin.

En cas de contact avec les

yeux

laver à fond à l'eau courante pendant 15 minutes en mainte-

nant les paupières écartées, faire procéder à un contrôle par

un ophtalmologue

Retirer les verres de contact, s'il y a lieu.

En cas d'ingestion : Rincer immédiatement la bouche et faire boire 200-300 ml

d'eau, secours médical. Ne PAS faire vomir.

Principaux symptômes et : Peut provoquer une allergie cutanée.

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version 1.0

Date de révision: 07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

effets, aigus et différés

Peut provoquer le cancer par inhalation.

Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée par inhala-

L'inhalation prolongée ou répétée de la silice cristalline

(quartz) respirable peut provoquer une silicose.

Avis aux médecins

Traiter de façon symptomatique.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction appro-

priés

Mousse

Eau pulvérisée Poudre sèche

Dioxyde de carbone (CO2)

Moyens d'extinction inappro- :

priés

jet d'eau

la lutte contre l'incendie

Dangers spécifiques pendant : Voir la rubrique 10 de la FDS - Stabilité et réactivité.

Produits de combustion dan- :

gereux

vapeurs nocives oxydes d'azote

fumées

noir de carbone oxydes de carbone

Information supplémentaire

Le danger dépend des produits et des conditions de combus-

Refroidir avec de l'eau les récipients menacés par la chaleur. Recueillir séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

laisser pénétrer dans les canalisations ou les égouts. L'eau d'extinction contaminée doit être éliminée conformé-

ment aux réglementations officielles locales.

Équipements de protection particuliers des pompiers

Porter un appareil respiratoire autonome.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions individuelles. équipement de protection et procédures d'urgence

Ne pas inhaler les vapeurs/aérosols/brouillards de pulvérisa-

Porter un appareil de protection des yeux/du visage.

En cas d'exposition à des concentrations élevées de vapeur,

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

quitter immédiatement la pièce.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux produits

chimiques pour la construction

Précautions pour la protection de l'environnement

Retenir l'eau souillée/l'eau d'extinction d'incendie.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Les déversements importants devraient être récupérés méca-

niquement (par pompage) pour être éliminés.

Recueillir avec une matière absorbante inerte (ex : sable,

terre, etc.).

Le produit déversé devrait être éliminé conformément à tous

les règlements gouvernementaux pertinents.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Conseils pour une manipula: :

tion sans danger

Eviter la formation d'aérosols.

Éviter l'inhalation de bruines/vapeurs.

Eviter le contact avec la peau. Eviter le contact avec les yeux.

Conditions de stockage

sures

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un

endroit frais, bien ventilé à l'écart de toute source d'inflamma-

tion, chaleur ou flamme.

Protéger de l'action directe des rayons de soleil.

Pour en savoir plus sur la

stabilité du stockage

PROTÉGER CONTRE LE GEL PENDANT LA SAISON

FROIDE (INFERIEUR A 40°F/5°C).

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	NoCAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
dioxyde de titane	13463-67-7	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA (Pous- sière totale)	10 mg/m3	CA BC OEL
		TWA (frac- tion de pous- sière respi- rable)	3 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP (poussière totale)	10 mg/m3	CA QC OEL

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

ı	ı	l 	1	Lianus
		TWA (Frac-	0.2 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Dioxyde de ti-	
		rable)	tane)	
		TWA (Frac-	2.5 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Dioxyde de ti-	
		rable)	tane)	
dioxyde de silicium	7631-86-9	TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		tières parti-	(Silice)	
		culaires res-		
		pirables)		
quartz (SiO2)	14808-60-7	TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		tières parti-		
		culaires res-		
		pirables)		
		LMPT (Frac-	0.1 mg/m3	CA ON OEL
		tion respi-		
		rable)		
		TWA (Respi-	0.025 mg/m3	CA BC OEL
		rable)	(Silice)	
		TWA (Frac-	0.025 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Silice)	
		rable)		
cristobalite	14464-46-1	TWA (Ma-	0.025 mg/m3	CA AB OEL
		tières parti-		
		culaires res-		
		pirables)		
		LMPT (Frac-	0.05 mg/m3	CA ON OEL
		tion respi-		
		rable)		
		VEMP	0.05 mg/m3	CA QC OEL
		(poussière		
		respirable)		
		TWA (Respi-	0.025 mg/m3	CA BC OEL
		rable)	(Silice)	
		TWA (Frac-	0.025 mg/m3	ACGIH
		tion respi-	(Silice)	
		rable)	, ,	
diuron	330-54-1	TWA	10 mg/m3	CA AB OEL
		TWA	10 mg/m3	CA BC OEL
		VEMP	10 mg/m3	CA QC OEL
		TWA	10 mg/m3	ACGIH

Mesures d'ordre tech-

nique

: Assurer une ventilation adéquate.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire certifié approprié si les limites

d'exposition peuvent être dépassées.

Utiliser la protection respiratoire approuvée par NIOSH.

Protection des mains

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version

1.0

Date de révision:

07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

Remarques

Porter des gants protecteurs résistant aux produits chi-

miques. Compte tenu de la diversité des types, il y a lieu de

respecter le mode d'emploi des producteurs.

Protection des yeux

Portez des lunettes de sécurité avec écrans latéraux ou des

lunettes.

Protection de la peau et du

corps

La protection corporelle doit être choisie en fonction de l'acti-

vité et de l'exposition possible, p.ex.: protection pour la tête, tablier, bottes de protection, tenue de protection contre les

produits chimiques.

Mesures de protection

: Ne pas respirer les gaz/vapeurs/aérosols.

Eviter le contact avec la peau, les yeux, les vêtements. Éviter l'exposition - se procurer des instructions spéciales

avant l'utilisation.

Appliquer les mesures habituelles de précaution aux pro-

duits chimiques pour la construction

Le port d'un vêtement de travail fermé est recommandé.

Mesures d'hygiène

Lors de l'utilisation, ne pas manger, ni boire, ni fumer.

Se laver les mains et/ou le visage avant les pauses et après

le travail.

Après le travail, veiller à la propreté et au soin de la peau. Enlever immédiatement les vêtements contaminés et les nettoyer avant de les réutiliser ou de les jeter au besoin. Les gants doivent être contrôlés régulièrement et avant chaque usage. Remplacer si nécessaire (en cas de petites

fuites p.ex.).

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : liquide

Couleur crême à gris

Odeur : légère

Seuil olfactif : non déterminé

pH : 9 - 10 (20 °C)

Point de fusion/point de con-

gélation

Donnée non disponible

Point d'ébullition : Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version

1.0

Date de révision:

07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

Point d'éclair : > 93.34 °C

Taux d'évaporation : Donnée non disponible

Inflammabilité (liquides) : non inflammable

Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité

supérieure

Donnée non disponible

Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité infé-

rieure

Donnée non disponible

Pression de vapeur : Donnée non disponible

Densité de vapeur relative : Plus lourd que l'air.

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 1.36 gcm3 (23 °C)

Solubilité(s)

Hydrosolubilité : partiellement miscible (20 °C)

Solubilité dans d'autres

solvants

Donnée non disponible

Coefficient de partage: n-

octanol/eau

Donnée non disponible

Température d'auto-

inflammation

D'après la teneur en eau, le produit ne s'enflamme pas.

Température de décomposi-

tion

Aucune décomposition, si les prescriptions/indications pour le

stockage et la manipulation sont respectées.

Viscosité

Viscosité, dynamique : 5,600 mPa.s (23 °C)

Viscosité, cinématique : Donnée non disponible

Propriétés explosives : Non explosif

Propriétés comburantes : Du fait de sa structure, le produit n'est pas classé comme

comburant

Point de sublimation : Donnée non disponible

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version

1.0

Date de révision:

07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

Poids moléculaire : Non applicable

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de réactions dangereuses, si les prescriptions/indications

pour le stockage et la manipulation sont respectées.

Stabilité chimique : Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Possibilité de réactions dan-

gereuses

Le produit est stable, lorsque les prescrip-

tions/recommandations pour le stockage sont respectées.

Conditions à éviter : Voir la rubrique 7 de la FDS - Manipulation et stockage.

Matières incompatibles : Acides forts

Des bases fortes Oxydants forts

Agents réducteurs forts

Produits de décomposition

dangereux

Aucun produit de décomposition dangereux, si les prescriptions/indications pour le stockage et la manipulation sont res-

pectées.

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Toxicité aiguë

N'est pas classé en raison du manque de données.

Corrosion cutanée/irritation cutanée

N'est pas classé en raison du manque de données.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Sensibilisation cutanée

Peut provoquer une allergie cutanée.

Sensibilisation respiratoire

N'est pas classé en raison du manque de données.

Mutagénicité sur les cellules germinales

N'est pas classé en raison du manque de données.

Cancérogénicité

Peut provoquer le cancer par inhalation.

IARC Group 1: Cancérigène pour l'Homme

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version 1.0

Date de révision: 07/01/2024

Numéro de la FDS:

000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

quartz (SiO2)

14808-60-7

(Silica dust, crystalline)

Group 1: Cancérigène pour l'Homme

cristobalite

14464-46-1

(Silica dust, crystalline)

Group 2B: Cancérigène possible pour l'Homme

dioxyde de titane 13463-67-7

Toxicité pour la reproduction

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

N'est pas classé en raison du manque de données.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée

Risque avéré d'effets graves pour les organes (Poumons) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Risque présumé d'effets graves pour les organes (Reins, Système immunitaire) à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée en cas d'inhalation.

Toxicité par aspiration

N'est pas classé en raison du manque de données.

Information supplémentaire

Produit:

Remarques

Aucun risque pour la santé n'est connu ni prévisible dans les

conditions normales d'utilisation.

Le produit n'a pas été testé. Les données toxicologiques sont

déduites des propriétés des différents constituants.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Écotoxicité

Produit:

Évaluation Ecotoxicologique

aquatique

Toxicité aiguë pour le milieu : Nocif pour les organismes aquatiques.

Toxicité chronique pour le

milieu aquatique

Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets

néfastes à long terme.

Composants:

diuron:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version 1.0

Date de révision: 07/01/2024

Numéro de la FDS: 000000895165

Date de dernière parution: -

Date de la première version publiée:

07/01/2024

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

: 10

carbendazine:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

: 10

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua-

tique)

10

3-iodo-2-propynyl butylcarbamate:

Facteur M (Toxicité aiguë

10

pour le milieu aquatique)

Facteur M (Toxicité chronique pour le milieu aqua: 1

tique)

5-chloro-2-méthyl-2H-isothiazol-3-one:

Facteur M (Toxicité aiguë pour le milieu aquatique)

10

Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible

Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

Autres effets néfastes

Produit:

Information écologique sup-

plémentaire

Ne pas laisser pénétrer le produit dans l'environnement sans

Le produit n'a pas été testé. Les données concernant l'écotoxicologie sont déduites des propriétés des différents consti-

tuants.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : Eliminer conformément aux réglementations régionales ou

nationales.

Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

fossés avec des résidus de produits chimiques ou des embal-

lages déjà utilisés.

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux super-

ficielles/les eaux souterraines.

Emballages contaminés : Les emballages usagés doivent être vidés de façon optimale

et être éliminés comme le produit.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations internationales

UNRTDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

IATA-DGR

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Code IMDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

Réglementation nationale

TDG

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

SECTION 15. INFORMATIONS RELATIVES À LA RÉGLEMENTATION

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

TSCA : Toutes les substances sont notifiées actives sur l'inventaire de

la loi sur le contrôle des substances toxiques (TSCA)

DSL : Ce produit contient des composants qui ne se trouvent pas

dans la Liste Intérieure (LIS) ni dans la Liste extérieure des substances (LES). Tous les autres composants sont sur la

liste LIS.

Listes canadiennes

La (les) substance (s) ci-dessous est / sont soumis (es) à une déclaration de nouvelle activité significative:

carbendazine 10605-21-7

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Texte complet pour autres abréviations

ACGIH : USA. ACGIH ACGIH, valeurs limites d'exposition (TLV) CA AB OEL : Canada. Alberta, Code de santé et de sécurité au travail (ta-

bleau 2: VLE)

CA BC OEL : Canada. LEP Colombie Britannique

CA ON OEL : Tableau de l'Ontario: Limites d'exposition professionnelle pris

en vertu de la loi sur la santé et la sécurité au travail.

CA QC OEL : Québec. Règlement sur la santé et la sécurité du travail, An-

nexe 1 Partie 1: Valeurs d'exposition admissibles des conta-

minants de l'air

ACGIH / TWA : 8 heures, moyenne pondérée dans le temps
CA AB OEL / TWA : Limite d'exposition professionnelle de 8 heures
CA BC OEL / TWA : Moyenne pondérée dans le temps de 8 h

CA ON OEL / LMPT : Limite moyenne pondéréé dans le temps (LMPT)

CA QC OEL / VEMP : Valeur d'exposition moyenne pondérée

AIIC - Inventaire australien des produits chimiques industriels; ANTT - Agence nationale pour le transport par terre du Brésil: ASTM - Société américaine pour les essais de matériaux; bw - Poids corporel; CMR - Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction; DIN - Norme de l'Institut allemand de normalisation; DSL - Liste nationale des substances (Canada); ECx - Concentration associée à x % de réponse; ELx - Taux de charge associée à x % de réponse; EmS - Horaire d'urgence; ENCS - Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon); ErCx -Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %; ERG - Guide d'intervention d'urgence; GHS - Système général harmonisé; GLP - Bonnes pratiques de laboratoire; IARC -Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association du transport aérien international; IBC - Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac; IC50 - Concentration inhibitrice demi maximale; ICAO -Organisation de l'aviation civile internationale; IECSC - Inventaire des substances chimiques existantes en Chine; IMDG - Marchandises dangereuses pour le transport maritime international; IMO - Organisation maritime internationale; ISHL - Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon); ISO - Organisation internationale de normalisation; KECI - Inventaire des produits chimiques coréens existants; LC50 - Concentration létale pour 50 % d'une population test; LD50 -Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne); MARPOL - Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires; n.o.s. - Non spécifié; Nch - Norme chilienne; NO(A)EC - Effet de concentration non observé (négatif); NO(A)EL - Effet non observé (nocif); NOELR - Taux de charge sans effet observé; NOM - Norme Officielle mexicaine; NTP -Programme de toxicologie national; NZIoC - Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande: OECD - Organisation pour la coopération économique et le développement: OPPTS -Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution; PBT - Persistant, bio-accumulable et toxique; PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines; (Q)SAR - Relations structure-activité (quantitative); REACH - Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques; SADT - Température de décomposition auto-accélérée; SDS - Fiche de Données de Sécurité; TCSI - Inventaire des substances chimiques à Taiwan; TDG - Transport des marchandises dangereuses; TECI - Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis); UN - Les Nations Unies; UNRTDG - Recommandations des Nations Unies relatives au transport des marchandises dan-

conformément au Règlement sur les produits dangereux



SikaThorocoat-350 Aquasol tundra frost Formerly MProtect C 350 Tundra Frost

Version Date de révision: Numéro de la FDS: Date de dernière parution: -

1.0 07/01/2024 000000895165 Date de la première version publiée:

07/01/2024

gereuses; vPvB - Très persistant et très bioaccumulable; WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail

Date de révision : 07/01/2024 Format de la date : mm/jj/aaaa

Les informations contenues dans la présente fiche de sécurité ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et élimination dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.

CA / FR